

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 12 JUILLET 2021, À 19 H 00, À L'HÔTEL DE VILLE SITUÉE AU 635, 5<sup>E</sup> RUE À MURDOCHVILLE.**

**Sont présents :**

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 1 : Martin Pelletier  
poste no 3 : Pierre-Marie Smith, maire-suppléant  
Poste no 4 : Daniel Fournier  
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard  
Poste no 6 : Léonie Ste-Croix Blondin

**Et :**

Les adjointes au secrétaire-trésorier : Emmanuelle Desrochers  
Perrault  
Nadia Soucy

**1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 00.

**9. RÉOLUTION 21-115-A - DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020.**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Philippe Chrétien de la firme comptable de la Ville de Murdochville, soit la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton, a présenté au Conseil municipal ainsi qu'au public le rapport du vérificateur et les états financiers de la Ville de Murdochville pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020.

CONSIDÉRANT QUE ledit rapport illustre l'état de la santé financière de la Ville de Murdochville au 31 décembre 2020.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les états financiers 2020 de la Ville de Murdochville ainsi que le rapport du vérificateur soient et sont par les présentes acceptés

**2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

**1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**

**2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.
4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.
5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 16 JUIN AU 13 JUILLET 2021, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.
6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2021.
7. RAPPORT D'ACTIVITÉS.
8. CORRESPONDANCE.
9. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 DÉ-CEMBRE 2021.
10. MODIFICATION DU CALENDRIER DES ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES POUR 2021.
11. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS.
12. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 21-XXX - RÈGLEMENT SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS.
13. RÉVISION DE L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LNA HYDROGÉOLOGIE ENVIRONNEMENT POUR L'ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ DE LA SOURCE D'EAU POTABLE DE MURDOCHVILLE.
14. PROJET DE MISE EN VALEUR DU TOUR DU LAC- PROPOSITIONS POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE FORESTIÈRE.
15. OFFRE DE SERVICE DE PG SOLUTIONS.
16. AUTORISATION DE TRAVAUX POUR LA CAMIONNETTE DU SERVICE DES INCENDIES ET AUTORISATION DE PAIEMENT.
17. PAIEMENT DE LA FACTURE F-2021-018 DE TRANSPORT DAVID ÉLÉMENT INC.- ACHAT ET TRANSPORT DE GRAVIER.
18. PAIEMENT DE LA FACTURE DE ABDELNOUR ET DESROSIERS, NOTAIRES - DOSSIER 21M99991811 - STATION DE POMPAGE.
19. PAIEMENT DES FACTURES 2431113, 2433958 ET 2436333 À LA FIRME RAYMOND, CHABOT, GRANT, THORNTON - AUDIT AU 31 DÉCEMBRE 2020.
20. ADHÉSION 2021-2022 À L'UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT GASPÉSIE - ÎLES-DE-LA-MADELEINE ET NOMINATION DE DÉLÉGUÉS.
21. PAIEMENT DE LA FACTURE F3074 À CHRISTIAN L'ITALIEN, ARPENTEUR GÉOMÈTRE - 536-538, 5<sup>E</sup> RUE.

22. PAIEMENT DE LA FACTURE 718 DE LA M.R.C. LA CÔTE-DE-GASPÉ - MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET LA POLITIQUE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS.
23. LOCATION DE LA MACHINERIE SANS OPÉRATEUR.
24. APPROBATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MONSIEUR DENIS AKPOUÉ, DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.
25. NOMINATION DE MONSIEUR DENIS AKPOUÉ À TITRE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT.
26. NOMINATION DE MONSIEUR DENIS AKPOUÉ À TITRE DE PRÉPOSÉ AUX CHIENS.
27. APPUI À LA MOTION M-84 ET AU PROJET DE LOI D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE BILL-C 313. DU DÉPUTÉ MONSIEUR PETER JULIAN.
28. AFFAIRES NOUVELLES.
  - A)
  - B)
  - C)
29. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.
30. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'ajout au point 28 - AFFAIRES NOUVELLES - des éléments suivants :

- A) MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 21-014 AFIN D'Y INSCRIRE LE NUMÉRO DE LOT.
- B) RADIATION D'INTÉRÊTS.
- C) VIDANGES AU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE.
- D) NOMINATION DU MAIRE-SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 12 JUILLET 2021 AU 4 OCTOBRE 2021.

Et le retrait des points suivants :

23. LOCATION DE LA MACHINERIE SANS OPÉRATEUR.
24. APPROBATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MONSIEUR DENIS AKPOUÉ, DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

### 3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 10 mai et des assemblées spéciales du 13 mai, du 21 mai et du 4 juin 2021 sont déposés.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR  
PIERRE-MARIE SMITH  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE Les procès-verbaux de l'assemblée régulière  
du 14 juin 2021 et de l'assemblée spéciale du 29  
juin 2021 soient et sont adoptés tel que  
présentés.

**4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉ-  
RIEURES.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, revoit  
avec les membres du Conseil les points majeurs  
des procès-verbaux des assemblées antérieures.

**5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS  
POUR LA PÉRIODE DU 16 JUIN AU 13 JUILLET 2021,  
EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.**

Le bordereau des déboursés pour la période  
16 juin au 13 juillet 2021 incluant les dépôts  
salaire et qui s'élève à 79 059,46 \$ est déposé.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR  
PIERRE-MARIE SMITH  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du  
16 juin au 13 juillet 2021 soit et est accepté  
sous réserve de vérification par les membres du  
Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 2176 à 2189, les dépôts directs 509 à  
530 ainsi que les prélèvements 414 à 422  
confirment le paiement des déboursés pour la  
période du 16 juin au 13 juillet 2021 et  
totalisant le montant de 79 059,46\$.

**6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET  
DÉPENSES AU 30 JUIN 2021.**

Le rapport des revenus et dépenses au 30 juin  
2021 est soumis pour approbation des membres du  
Conseil. Le rapport des revenus et dépenses au  
30 juin 2021 se lit comme suit :

**Revenus :**  
Au 30 juin 2021 : 2 066 941,72 \$  
**Dépenses :**  
Au 30 juin 2021 : 835 571,09 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE  
STE-CROIX BLONDIN  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au 30 juin  
2021 soit et est accepté sous réserve de  
vérification par les membres du Conseil et par  
les vérificateurs externes.

**7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.**

Aucun rapport d'activités n'est déposé.

**8. CORRESPONDANCE.**

1. Lettre de monsieur Harris Cloutier, directeur des services techniques du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie informant la fin de l'entente pour la location du 486, avenue Miller.
2. Lettre de madame Reine Bernadette Rouan, directrice au ministère des Transports, relativement au programme d'aide à la voirie locale - volet accélération.
3. Lettre de monsieur Pierre Martin, président du Club de golf de Murdochville remerciant la Ville de sa fidèle collaboration.
4. Lettre de monsieur Bruno Bernatchez, directeur général à la M.R.C La Côte-de-Gaspé accompagnant un chèque de 5 000 \$ représentant 50 % de la somme allouée dans le cadre du Fonds d'aide aux initiatives régionales, volet 4.
5. Lettre de monsieur Marc-André Leblanc, directeur des programmes fiscaux et d'adaptation aux changements climatiques au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, relativement au programme de péréquation.
6. Lettre de monsieur Marc-André Leblanc, directeur des programmes fiscaux et d'adaptation aux changements climatiques au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, relativement au programme de compensation tenant lieu de taxes des terres publiques.
7. Offre de service de PG solution pour un portail de données immobilières.

**9. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020.**

Ce point fut traité avant le point 2.

**10. RÉSOLUTION 21-116 - MODIFICATION DU CALENDRIERS DES ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES DE 2021.**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 20-187 - JOURS ET HEURES DES ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES POUR L'ANNÉE 2021 - prévoit l'assemblée régulière d'octobre 2021 le mardi 12 octobre 2021 et l'assemblée régulière de novembre 2021 le lundi 8 novembre 2021.

CONSIDÉRANT QU' en raison de la tenue des élections municipales le 7 novembre 2021, le Conseil municipal ne peut siéger à partir du 8 octobre 2021 et ce jusqu'au moment où la majorité des candidats élus n'ait prêté serment (art. 314.2, al.2 LERM).

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée régulière d'octobre 2021 soit tenue le lundi 4 octobre 2021, à compter de 19 h.

QUE l'assemblée régulière de novembre 2021 soit tenue le lundi 15 novembre 2021, à compter de 19 h.

**11. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS.**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller, monsieur Jean-Pierre Chouinard, qu'il présentera, lors d'une assemblée ultérieure, un règlement sur les modalités de publication des avis publics.

**12. RÉSOLUTION 21-117 - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 21-XXX - RÈGLEMENT SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS.**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet de règlement 21-xxx - Règlement sur les modalités de publication des avis publics - soit et est adopté.

**13. RÉSOLUTION 21-118 - RÉVISION DE L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LNA HYDROGÉOLOGIE ENVIRONNEMENT POUR L'ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ DE LA SOURCE D'EAU POTABLE DE MURDOCHVILLE.**

CONSIDÉRANT la résolution 19-099 - IDENTIFICATION DE L'ADJUDICATAIRE POUR L'OFFRE VISANT L'OBTENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ DE LA SOURCE D'EAU POTABLE DE MURDOCHVILLE.

CONSIDÉRANT QUE la prise d'eau de surface du lac Porphyre est uniquement une prise d'eau d'urgence.

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière pour l'analyse de vulnérabilité a été refusée pour la prise d'eau de surface du lac Porphyre.

CONSIDÉRANT QUE Laforest Nova Aqua inc. (LNA) a fait la mise à jour du dossier en 2021.

CONSIDÉRANT le courriel du 29 juin 2021 de madame Julie Gauthier, vice-présidente chez LNA, par lequel LNA accepte de revoir son offre de services pour exclure l'analyse de la prise d'eau de surface du lac Porphyre.

CONSIDÉRANT la facture 2106-55 au montant de 3 945,66 \$, plus taxes applicables, pour la production de l'avis professionnel et la mise à jour du dossier.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville accepte l'offre révisée de Laforest Nova Aqua inc. pour un montant forfaitaire maximal de 25 000 \$.

QUE la facture 2106-55 au montant de 3 945,66 \$, plus taxes applicables, pour la production de l'avis professionnel et la mise à jour du dossier soit autorisée.

**14. RÉSOLUTION 21-119 - PROJET DE MISE EN VALEUR DU TOUR DU LAC - PROPOSITIONS POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE FORESTIÈRE.**

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour les travaux de voirie aux chemins dans le cadre du projet de mise en valeur du tour du lac, à savoir :

- Entreprises Jacques Gauthier : 54 500 \$ + taxes
- Roy, Duguay et associés : 62 500 \$ + taxes

CONSIDÉRANT QUE l'offre des Entreprises Jacques Gauthier est conforme au devis et que le prix proposé est le plus bas et qu'il s'inscrit à l'intérieur du budget prévisionnel.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre du plus bas soumissionnaire, soit celle des Entreprises Jacques Gauthier au montant de 54 500 \$, plus taxes applicables.

QUE le chargé de projet, monsieur Daniel Bujold, soit et est autorisé à faire effectuer les travaux s'il y a lieu.

**15. RÉSOLUTION 21-120 - OFFRE DE SERVICE DE PG SOLUTIONS.**

CONSIDÉRANT l'offre de PG solution pour le module "Engagements financiers" au coût de 950 \$ pour la licence initiale, et 719 \$ pour les services professionnels pour l'activation et la formation relative à ce module.

CONSDÉRANT QUE les frais récurrents sont de 240 \$ par année.

CONSIDÉRANT QUE le module "Engagements financiers" permettra un suivi optimal des commandes effectuées ainsi que des dépenses engagées versus le budget adopté annuellement.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE  
STE-CROIX BLONDIN  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de  
PG solution pour le module "Engagements  
financiers" au coût de 950 \$ pour la licence  
initiale, et 719 \$ pour les services  
professionnels pour l'activation et la formation  
relative à ce module.

**16. RÉOLUTION 21-121 - AUTORISATION DE TRAVAUX POUR  
LA CAMIONNETTE DU SERVICE DES INCENDIES ET  
AUTORISATION DE PAIEMENT.<**

CONSIDÉRANT l'estimé des coûts relatifs aux  
travaux à effectuer sur la  
camionnette du service des  
Incendies, estimé s'élevant à  
2 014,88 \$, taxes incluses.

CONSIDÉRANT QUE les travaux furent faits avant  
même une autorisation tel que  
prévue à l'article 3.1 du  
règlement 07-325 -RÈGLEMENT  
DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE  
ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES.

CONSIDÉRANT la facture 2262284 au montant de  
2 014,88 \$, taxes incluses.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL  
FOURNIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le paiement de la facture 2262284 au montant  
de 2 014,88 \$ soit autorisé.

QUE le directeur intérimaire du service des  
incendies soit rencontré afin d'être informé des  
procédures relatives aux règles de contrôle et de  
suivi budgétaire afin qu'une situation telle que  
celle-ci ne se reproduise plus.

**17. RÉOLUTION 21-122 - PAIEMENT DE LA FACTURE  
F-2021-018 DE TRANSPORT DAVID ÉLÉMENT INC. -  
ACHAT ET TRANSPORT DE GRAVIER.**

CONSIDÉRANT la facture F-2021-18 de  
Transport David Élément inc. au  
montant de 10 922,63 \$ pour  
l'achat et le transport de  
gravier.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-  
PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'autorisation de paiement de la facture F-  
2021-18 de Transport David Élément inc. au  
montant de 10 922,63 \$ (9 500 \$ + taxes  
applicables) pour l'achat et le transport de  
gravier soit et est donnée.

**18. RÉOLUTION 21-123 - PAIEMENT DE LA FACTURE DE  
ABDELNOUR ET DESROSIERS, NOTAIRES - DOSSIER  
21M99991811 - STATION DE POMPAGE.**



CONSIDÉRANT la facture relativement au dossier 21M99991811 pour la préparation, l'exécution et la conservation d'un acte de cession par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en faveur de la Ville de Murdochville.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'autorisation de paiement de la facture relativement au dossier 21M99991811 au montant de 1 301,09 \$, taxes incluses, soit et est donnée.

**19. RÉSOLUTION 21-124 - PAIEMENT DES FACTURES 2431113, 2433958 ET 2436333 À LA FIRME RAYMOND, CHABOT, GRANT, THORNTON - AUDIT AU 31 DÉCEMBRE 2020.**

CONSIDÉRANT les factures d'acompte 2431113 (2 874,38 \$), 2433958 (3 449,25 \$) et 2436333 (7 473,39 \$) de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thorton pour la préparation de l'audit au 31 décembre 2020.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'autorisation de paiement d'acompte 2431113 (2 874,38 \$), 2433958 (3 449,25 \$) et 2436333 (7 473,39 \$) de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thorton pour la préparation de l'audit au 31 décembre 2020 - soit et est donnée.

**20. RÉSOLUTION 21-125 - ADHÉSION 2021-2022 À L'UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT GASPÉSIE - ILES-DE-LA-MADELEINE.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville doit être membre de L'URLS-GÎM afin que les organismes à but non lucratif de son territoire puissent avoir accès aux programmes de financement offerts par celui-ci.

CONSIDÉRANT la facture 2386 au montant de 210 \$.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville adhère à l'Unité régionale loisir et sport GÎM pour l'année 2021-2022 et ce, au coût de 210 \$.

**21. RÉSOLUTION 21-126 - PAIEMENT DE LA FACTURE f3074  
À CHRISTIAN L'ITALIEN, ARPENTEUR GÉOMÈTRE - 536-  
538, 5<sup>E</sup> RUE.**

CONSIDÉRANT QUE Christian L'Italien, arpenteur-géomètre, fut mandaté par la Ville de Murdochville pour une opération cadastrale visant la division du lot 5 856 685. en deux (2) lots distincts soit le 4 439 192 et le 6 439 193.

CONSIDÉRANT la facture F3074 de Christian L'Italien, arpenteur-géomètre, au montant de 2 039,60 \$, taxes incluses pour lesdits travaux d'arpentage.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE  
STE-CROIX BLONDIN  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'autorisation de paiement de la facture F30744 de Christian L'Italien, arpenteur-géomètre, au montant de 2 039,60 \$, taxes incluses pour des travaux d'arpentage, soit et est donnée.

**22. RÉSOLUTION 21-127 - PAIEMENT DE LA FACTURE 718 DE  
LA M.R.C. LA CÔTE-DE-GASPÉ - MISE À JOUR DE LA  
POLITIQUE FAMILIALE ET LA POLITIQUE MUNICIPALE  
AMIE DES AÎNÉS.**

CONSIDÉRANT la facture 718 de la M.R.C. La Côte-de-Gaspé au montant de 2 000 \$ pour la mise à jour de la politique familiale et la politique municipale amie des aînés.,

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-  
PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'autorisation de paiement de la facture 718 de la M.R.C. La Côte-de-Gaspé au montant de 2 000 \$ pour la mise à jour de la politique familiale et la politique municipale amie des aînés soit et est donnée.

**23. LOCATION DE LA MACHINERIE SANS OPÉRATEUR.**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**24. APPROBATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MONSIEUR  
DENIS AKPOUÉ, DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX  
PUBLICS.**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**25. RÉSOLUTION 21-128 - NOMINATION DE MONSIEUR DENIS  
AKPOUÉ À TITRE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT.**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN  
PELLETIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur Denis Akpoué, directeur du service des Travaux publics soit et est nommé à titre d'inspecteur en bâtiment pour la Ville de Murdochville.

**26. RÉSOLUTION 21- 129 - NOMINATION DE MONSIEUR DENIS AKPOUÉ À TITRE DE PRÉPOSÉ AUX CHIENS.**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur Denis Akpoué, directeur du service des Travaux publics soit et est nommé à titre de préposé aux chiens pour la Ville de Murdochville.

**27. RÉSOLUTION 21-130 - APPUI À LA MOTION M-84 ET AU PROJET DE LOI D'INITIATIVE PARLE-MENTAIRE BILL-C 313 DU DÉPUTÉ MONSIEUR PETER JULIAN.**

CONSIDÉRANT QUE nous vivons dans une époque sans précédent.

CONSIDÉRANT QUE depuis le début de la pandémie, on constate une augmentation alarmante du racisme et des crimes haineux anti-asiatiques au Canada et à travers l'Amérique du Nord.

CONSIDÉRANT QUE plus de 50 % des jeunes Canadiens et Canadiennes d'origine asiatique ont été victime de racisme et de sectarisme anti-asiatique au cours de la dernière année.

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi C-313 empêcherait quiconque de vendre et d'afficher des symboles qui encouragent la haine et la violence contre les groupes identifiables.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville adopte une position ferme contre toutes les formes de haine et de racisme à l'égard des Autochtones, des personnes de couleur et de d'autres communautés radicalisées.

QUE la Ville de Murdochville appuie la motion d'initiative parlementaire du député Peter Julian, la motion M-84 contre les crimes et incidents haineux et son projet de loi d'initiative parlementaire Bill-C 313 Loi interdisant les symboles de haine.

**28. AFFAIRES NOUVELLES.**

**A) RÉSOLUTION 21-131 - MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 21-014 AFIN D'Y INSCRIRE LE NUMÉRO DE LOT.**

CONSIDÉRANT la résolution 21-014 pour la vente du terrain situé au 536-538, 5<sup>e</sup> Rue.

CONSIDÉRANT les travaux d'arpentage qui furent faits afin de séparer le terrain en 2 lots distincts.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la résolution 21-014 soit et est modifiée afin que l'on puisse y lire le numéro de lot de la propriété vendue, soit le 6 439 192..

**B) RÉOLUTION 21-132 - RADIATION D'INTÉRÊTS.**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les employé(e)s du service administratif soient et sont autorisé(e)s à radier des intérêts pour une somme maximale de 2,00 \$.

**C) RÉOLUTION 21-133 - VIDANGES AU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE.**

CONSIDÉRANT QU' il est possible pour tous les propriétaires de véhicule récréatif de procéder à la vidange de son véhicule directement au Bureau d'accueil touristique.

CONSIDÉRANT QU' aucun frais n'est actuellement exigé pour ce service.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les démarches soient faites afin que dès la saison estivale 2022, un montant de 5 \$ soit associé au fait de vidanger son véhicule récréatif au Bureau d'accueil touristique.

**D) RÉOLUTION 21-134 - NOMINATION DU MAIRE-SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 12 JUILLET 2021 AU 4 OCTOBRE 2021.**

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 56 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil municipal de la Ville de Murdochville doit désigner un maire-suppléant qui possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge pour une période déterminée.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville procède par ordre alphabétique pour désigner le maire-suppléant pour une période de quatre (4) mois.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLER, MADAME LÉONIE  
STE-CROIX BLONDIN  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseiller, monsieur Jean-Pierre  
Chouinard, soit et est nommé à titre de maire-  
suppléant pour la période du 12 juillet 2021 au 4  
octobre 2021.

**29. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.**

Les questions posées reçoivent une réponse du  
maire, madame Délisca Ritchie Roussy.

**30. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

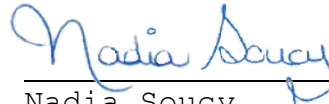
L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-  
PIERRE CHOUINARD  
UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée. Il  
est 19 h 50.



DÉLISCA RITCHIE ROUSSY  
Maire



Nadia Soucy  
Adjointe au  
secrétaire-trésorier